



www.observatoire-paiements.fr

Paris, le 27 janvier 2026

Des taux de fraude maîtrisés sur l'ensemble des moyens de paiement, mais un développement de la fraude par manipulation qui appelle à la vigilance et à la poursuite du déploiement des mesures de prévention

Au premier semestre 2025, l'usage des moyens de paiement scripturaux poursuit sa tendance haussière (+ 5 % en montant par rapport à 2024, à 18 087 milliards d'euros), avec une croissance toujours soutenue du virement instantané (+ 70 % en nombre), qui a logiquement bénéficié de son alignement tarifaire sur le virement classique en janvier 2025, et du paiement mobile (+ 41 % en nombre). **Cette croissance des flux est accompagnée d'une progression légèrement plus marquée de la fraude (+ 7 % en montant, à 618 millions d'euros)**, qui ne remet pas en cause la bonne maîtrise des taux de fraude mais appelle, face à la croissance de la fraude par manipulation, à la vigilance et à la poursuite du déploiement des actions de prévention. Dans le détail :

- **L'Observatoire se félicite de la forte baisse de la fraude à la carte (- 9,8 % à 211 millions d'euros), dont le taux de fraude atteint un nouveau plus bas niveau historique (0,048 % contre 0,053 % en 2024).** Cette baisse s'observe sur la quasi-totalité des usages de la carte. En particulier, le taux de fraude sur les paiements sur internet a poursuivi sa baisse pour atteindre 0,129 % (0,155 % en 2024), tandis que celui des paiements par carte initié par courrier ou appel téléphonique a sensiblement reflué pour s'établir à 0,246 % (0,271 % en 2024). Ces premiers résultats très positifs reflètent les effets du plan d'action engagé en juin 2024 par l'Observatoire pour renforcer la sécurité des paiements par carte à distance qui n'utilisent pas le protocole 3-D Secure, qui se poursuivra en 2026.
- **La fraude au chèque poursuit aussi son repli (- 16 % à 123 millions d'euros)**, mettant en exergue l'amélioration des dispositifs bancaires de détection des encassemens frauduleux, dans un contexte de diminution sensible de l'usage du chèque. L'Observatoire note que la sécurisation des remises de chéquiers et la simplification des procédures d'opposition restent nécessaires pour lutter contre la fraude.
- **L'Observatoire relève toutefois quelques signaux « faibles » pointant vers une hausse de la fraude au prélèvement et aux effets de commerce (lettres de change et billets à ordre).** Encore marginale dans le total de la fraude (respectivement 4 % et 1,5 % du montant total de la fraude), la fraude aux prélèvements et aux effets de commerce est en augmentation. Une mise sous surveillance et des premières préconisations ont été émises par l'Observatoire pour aider à juguler cette fraude rapidement.

Contact presse :

presse@banque-france.fr // +33 (0)1 42 92 39 00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- L'Observatoire relève également qu'en matière de techniques de fraude, après une stabilisation en 2024, les fraudes par manipulation repartent à la hausse (+ 37 % à 245 millions d'euros), notamment sur les virements réalisés depuis la banque en ligne des particuliers et des professionnels. Après l'amélioration des parcours d'authentification forte d'une part, et le déploiement du mécanisme d'authentification des numéros (MAN) qui a permis de juguler l'usurpation des numéros de téléphone d'autre part, les fraudeurs utilisent désormais des numéros banalisés de type « 06 » ou « 07 » ou les fonctions d'appel des applications de messagerie instantanée. La vérification du bénéficiaire mise en place par la communauté bancaire française en octobre 2025 pour contrôler la cohérence entre un IBAN et l'identité du titulaire du compte et la mise en service attendue en mai 2026 du nouveau fichier des IBAN signalés pour risque de fraude, permise par la loi du 6 novembre 2025 contre la fraude bancaire, devraient constituer de nouveaux leviers face aux fraudes par manipulation.

Dans ce contexte de recrudescence de la fraude par manipulation, l'Observatoire appelle donc les utilisateurs à demeurer très vigilants, en particulier face aux techniques d'ingénierie sociale à l'aide desquelles le fraudeur usurpe l'identité d'agents bancaires ou d'acteurs des paiements au moyen de différents procédés : faux appels, mails, SMS ou messages instantanés, publicités frauduleuses renvoyant vers de faux sites internet... L'Observatoire rappelle qu'une banque ne demande jamais à son client d'intervenir pour bloquer une opération, ni de lui restituer physiquement sa carte par coursier. Elle invite les utilisateurs à se protéger en mettant fin à toute communication de ce type et en recontactant leur banque par les canaux habituels. En parallèle de sa coopération, désormais établie, avec le secteur des télécommunications, l'Observatoire poursuivra sa démarche de dialogue avec le secteur du numérique (plateformes internet, réseaux sociaux, etc.) pour identifier de nouveaux leviers d'action.

Denis Beau, Sous-gouverneur de la Banque de France et Président de l'OSMP : « *Grâce au dialogue intensif et constructif entre les acteurs de la chaîne des paiements et les autorités publiques réunis au sein de l'Observatoire, des plans concrets d'actions ont été mis en œuvre pour prévenir la fraude, en particulier celle qui affecte les paiements par chèque et les paiements par carte à distance. Les statistiques de fraude du 1^{er} semestre 2025 montrent que ceux-ci produisent des résultats tangibles et encourageants. Toutefois, la reprise du développement des fraudes par manipulation qui affecte particulièrement les paiements à distance par carte et par virement montre que cet effort collectif doit se poursuivre. L'Observatoire y contribuera cette année notamment en recommandant le déploiement de nouvelles mesures techniques et en étendant le champ du dialogue et de la coopération menée sous son égide aux grands acteurs du numérique.* »

Pour en savoir plus : www.observatoire-paiements.fr

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre les acteurs intéressés par la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de paiement scripturaux en France. Créé par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les acteurs du marché des paiements et leurs clients, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de moyens de paiement. Présidé par le premier sous-gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d'acteurs du marché des paiements et d'utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées.

Contact presse :

presse@banque-france.fr // +33 (0)1 42 92 39 00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

Contact presse :

presse@banque-france.fr // +33 (0)1 42 92 39 00